

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
180 francs suisses
Fascicule mensuel:
23 francs suisses

109^e année – N° 6
Juin 1993

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Convention OMPI

I. Adhésion : Sainte-Lucie	195
II. Déclaration : Ouzbékistan	195

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC). Comité d'experts. Vingt et unième session (Genève, 1 ^{er} -5 mars 1993)	195
Union de Locarno. Comité d'experts. Sixième session (Genève, 15-19 mars 1993)	196

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	196
Union de Madrid	197

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique	198
Amérique latine et Caraïbes	198
Asie et Pacifique	199
Pays arabes	200
Médailles de l'OMPI	201

Discours prononcé par M. Gust A. Ledakis, sous-directeur général et conseiller juridique de l'OMPI, au nom de M. Arpad Bogesch, directeur général de l'OMPI, lors de la réunion marquant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques (Beijing, 1 ^{er} mars 1993)	201
---	-----

Allocation de bienvenue prononcée par M. Gust A. Ledakis, sous-directeur général et conseiller juridique de l'OMPI, lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire régional pour l'Asie organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises sur les stratégies et la gestion en matière de marques (Beijing, 8-10 mars 1993)	203
---	-----

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EUROPÉENS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

206

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1993

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	207
NOUVELLES DIVERSES	209
CALENDRIER DES RÉUNIONS	209

**LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

BÉLARUS

Avis relatif à la protection de la propriété industrielle au Bélarus [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 1-001

CHINE

Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine (approuvé par le Conseil des affaires d'Etat et promulgué par l'Office des brevets de la République populaire de Chine en décembre 1992) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 2-002

SUISSE

Ordonnance sur la protection des marques (OPM) du 23 décembre 1992 Texte 3-002

UKRAINE

Avis relatif à l'ordonnance provisoire sur la protection juridique de la propriété industrielle en Ukraine [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 1-001

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle

Convention OMPI

I. Adhésion

SAINTE-LUCIE

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a déposé, le 21 mai 1993, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur à l'égard de Sainte-Lucie le 21 août 1993.

Notification OMPI N° 166, du 24 mai 1993.

II. Déclaration

OUZBÉKISTAN

Le Gouvernement de l'Ouzbékistan a déposé, le 5 mai 1993, la déclaration suivante :

«Le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan déclare que la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979, continue à s'appliquer à la République d'Ouzbékistan.

Le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan déclare que, pour la détermination de sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, la République d'Ouzbékistan souhaite être rangée dans la classe C.»

Notification OMPI N° 165, du 10 mai 1993.

Activités normatives de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

Comité d'experts

Vingt et unième session
(Genève, 1^{er}-5 mars 1993)

Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) a tenu sa vingt et unième session, à Genève, du

1^{er} au 5 mars 1993. Quatorze Etats membres du comité – Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse – et l'Office européen des brevets (OEB) étaient représentés à cette session.

Le comité d'experts a approuvé des modifications de la classification internationale des brevets (CIB) qui avaient été proposées par le Groupe de travail

sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) du Comité permanent de l'OMPI sur l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) et portaient sur cinq classes et 53 sous-classes. Deux nouvelles sous-classes (B 09 C et G 06 T), intitulées respectivement «régénération de sols pollués» et «traitement ou génération de données d'image, en général», ont été introduites.

En ce qui concerne la présentation dans les schémas d'indexation de la CIB des termes d'indexa-

tion hiérarchiquement supérieurs, le comité a décidé que la partie correspondante du guide de la CIB serait modifiée de manière à indiquer clairement la différence entre les principes d'utilisation et l'utilisation d'un schéma d'indexation et d'un schéma de classement.

Cette session était la quatrième d'une série de sessions du comité d'experts qui débouchera sur la publication (en 1994) de la sixième édition de la CIB.

Union de Locarno

Comité d'experts

Sixième session
(Genève, 15-19 mars 1993)

Le Comité d'experts de l'Union de Locarno pour la classification internationale des dessins et modèles industriels a tenu sa sixième session, à Genève, du 15 au 19 mars 1993. Douze Etats membres de l'Union de Locarno – Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Slovénie, Suède, Suisse – et le Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM) étaient représentés à cette session.

Le comité a adopté plusieurs modifications et compléments de la classification de Locarno,

proposés par le Danemark, la Finlande, la France, la Norvège, la Suède, le BBDM et le Bureau international, et il a noté que la nouvelle (sixième) édition de la classification contenant les modifications et compléments adoptés entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Le comité a aussi décidé de recommander aux offices de faire précéder désormais de l'abréviation «LOC» les numéros des classes et sous-classes de la classification de Locarno lorsqu'ils les inscriront dans les documents officiels aux fins du dépôt ou de l'enregistrement des dessins et modèles industriels et dans les publications correspondantes, et d'indiquer par un chiffre arabe figurant entre parenthèses – par exemple, LOC(6) – l'édition de la classification utilisée pour le classement des dessins et modèles industriels.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Allemagne. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le PCT, à Berlin, devant environ 55 membres et invités de l'Association alle-

mande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR) de la région de Berlin.

En mars 1993 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Francfort, lors d'un séminaire sur le PCT organisé par Forum Institut für Management, entreprise de Heidelberg, devant un groupe de

18 administrateurs de brevets venant d'entreprises industrielles et de cabinets juridiques.

Etats-Unis d'Amérique. En mars 1993, trois fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole, à San Francisco (Californie), lors d'un séminaire sur le PCT organisé par l'Association sur le droit des brevets et des marques de San Francisco, devant un groupe de 35 administrateurs de brevets venant d'entreprises industrielles et de cabinets juridiques. Ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont aussi pris la parole, à Chicago (Illinois), lors d'un séminaire sur le PCT organisé par Ladas & Parry, cabinet juridique des Etats-Unis d'Amérique, devant un groupe de 26 administrateurs de brevets venant d'entreprises industrielles et de cabinets juridiques.

France. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le PCT dans le cadre du programme annuel de droit de la propriété industrielle du Centre Paul Roubier de l'École supérieure de commerce de Lyon, devant un groupe composé d'une quarantaine de conseils en brevets.

Japon. En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole, à Tokyo, devant 175 conseils en brevets, lors d'un séminaire sur le PCT organisé par l'Association des conseils en brevets japonais (JPAA) et, à Osaka, devant environ 70 conseils en brevets, lors d'un autre séminaire sur le PCT organisé par le groupe local de la JPAA. Les

fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus de diverses questions touchant au PCT avec des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets, à Tokyo, et ils se sont rendus auprès de plusieurs entreprises industrielles japonaises à Tokyo et à Osaka.

Royaume-Uni. En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole, à Londres, lors d'un séminaire sur le PCT organisé par Management Forum Ltd., entreprise de Guildford, devant 17 administrateurs de brevets venant d'entreprises industrielles et de cabinets juridiques.

Informatisation

En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu à deux reprises avec des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, du calendrier du projet EASY (*Electronic Application SYstem*), projet conjoint de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'OMPI concernant le dépôt électronique des demandes de brevet.

En mars 1993 aussi, ce même fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à une réunion du Comité directeur de l'OEB pour EASY, au cours de laquelle l'avancement de ce projet a été examiné.

Union de Madrid

Application de la règle 38 du Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid (Etats successeurs)

Le 31 mars 1993, conformément à la règle 38 du Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid, le Bureau international a envoyé à 22 900 titulaires de 41 414 enregistrements internationaux comportant une extension territoriale à l'Union soviétique ayant pris effet avant le 25 décembre 1991, ou aux mandataires de ces titulaires, un avis les informant de la possibilité de demander, dans les six mois suivant la date dudit avis, la continuation des effets de ces enregistrements au Kazakhstan.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Japon. En mars 1993, deux examinateurs de l'Office japonais des brevets ont suivi, au siège de

l'OMPI, un cours de formation de deux semaines sur les procédures administratives en vertu de l'Arrangement de Madrid.

Informatisation

Autriche. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets, à Vienne, d'un projet conjoint OMPI/Office autrichien des brevets concernant un disque compact ROM qui contiendrait à la fois les enregistrements internationaux de marque avec extension territoriale à l'Autriche et les enregistrements de marque effectués sur le plan national en Autriche.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Journées d'étude nationales de l'OMPI sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle (Ghana). Du 22 au 25 mars 1993 ont eu lieu à Accra des journées d'étude nationales sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle, organisées par l'OMPI en coopération avec l'Université du Ghana. Une cinquantaine de personnes y participaient – principalement des professeurs d'université et des étudiants, des chercheurs d'instituts techniques, des juristes du secteur privé et des fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI (ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Irlande, du Nigéria et du Zimbabwe), trois fonctionnaires ghanéens et deux fonctionnaires de l'OMPI.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En mars 1993, un consultant égyptien de l'OMPI a présenté, à Harare, trois exposés lors d'un séminaire sur la protection des inventions et innovations autochtones, organisé par l'ARIPO avec l'assistance financière du Secrétariat du Commonwealth.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Congo. A la fin du mois de février et au début du mois de mars 1993, un consultant de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets (OEB) s'est rendu en mission à Brazzaville pour installer le matériel pour disques compacts ROM fourni par l'OMPI et former le personnel de l'administration nationale de la propriété industrielle à l'utilisation et à l'entretien de ce matériel.

Ghana. En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux, des fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des membres de l'Université du Ghana de l'avenir de la coopération entre le Ghana et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Lesotho. En mars 1993, l'OMPI a organisé à l'intention d'un fonctionnaire national un voyage d'étude au siège de l'ARIPO et à l'office de propriété industrielle du Zimbabwe, tous deux situés à Harare.

Namibie. En mars 1993, l'OMPI a organisé, à l'intention du directeur de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles un voyage d'étude au siège de l'ARIPO et à l'office de propriété industrielle du Zimbabwe, tous deux situés à Harare.

Amérique latine et Caraïbes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Chili. En mars 1993, M. Jorge Marshall, ministre des affaires économiques, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonction-

naires de l'OMPI sur la coopération entre le Chili et l'Organisation en matière de propriété intellectuelle.

Costa Rica. En mars 1993, deux consultants de l'OMPI, un Chilien et un Vénézuélien, se sont rendus à San José pour évaluer l'informatisation des opérations de l'Office de la propriété intellectuelle en

matière de brevets et de marques, et pour continuer à former le personnel chargé de cette informatisation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Mexique. En mars 1993, M. Jorge H. Amigo Castañeda, directeur général du développement technique, et deux représentants de la Direction générale du développement technique, accompagnés d'un représentant de l'Association mexicaine pour la protection de la propriété industrielle (AMPI), ont effectué un voyage d'étude à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, au siège de l'OEB, à Munich, et au siège de l'OMPI, à Genève. A l'OMPI, ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle adhésion du Mexique à certains traités administrés par l'OMPI, de la situation de la propriété industrielle dans le pays et du renforcement de la coopération entre le Mexique et l'OMPI.

Paraguay. En mars 1993, à l'occasion du huitième Congrès international sur la protection des

droits intellectuels (de l'auteur, de l'artiste et du producteur), qui s'est tenu à Asunción, le directeur général s'est entretenu avec M. Arturo Rodríguez, président de la République du Paraguay, ainsi qu'avec le ministre des affaires étrangères, le vice-ministre de l'industrie et du commerce et d'autres fonctionnaires nationaux de questions de propriété intellectuelle d'intérêt commun et de la coopération entre le Paraguay et l'OMPI.

Pérou. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la cérémonie d'inauguration de l'Institut national pour la lutte contre la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), à Lima, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le Pérou et l'OMPI.

Suriname. En mars 1993, un consultant néerlandais de l'OMPI s'est rendu en mission à Paramaribo pour aider et conseiller le gouvernement dans l'élaboration d'une nouvelle loi de propriété industrielle.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion marquant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques (Chine). Le 1^{er} mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Beijing, dans la Grande Salle du peuple, à la réunion organisée, à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques, par l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine. Près de 300 fonctionnaires nationaux et représentants de bureaux de marques et d'entreprises assistaient à cette réunion, au cours de laquelle ont pris la parole M. Liu Minxue, directeur général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, M. Zou Yu, vice-président du Comité pour les affaires intérieures et judiciaires du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple, M. Tian Yumin, représentant les entreprises industrielles et commerciales, et M. G.A. Ledakis, sous-directeur général et conseiller juridique de l'OMPI. Le texte du discours prononcé par M. Ledakis figure à la page 201 de la présente revue.

Séminaire régional pour l'Asie organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises sur les stratégies et la gestion en matière de marques (Chine). Du 8 au 10 mars 1993 s'est tenu à Beijing le Séminaire régional pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en

matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises, en coopération avec l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine et avec l'aide financière du Gouvernement japonais. Le séminaire a été consacré à l'examen des stratégies et méthodes pour l'encouragement et la gestion de l'utilisation des marques par les entreprises de la région Asie et Pacifique en vue du développement des échanges commerciaux. Il a réuni environ 175 participants, dont 22 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé de 11 pays d'Asie, à savoir le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Mongolie, les Philippines, la République de Corée, Singapour, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam. Environ 145 participants venaient de différentes administrations et d'entreprises industrielles chinoises. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni, et par des conférenciers invités de Chine, du Japon, de République de Corée et de Singapour, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Ils portaient sur une diversité de sujets touchant aux aspects juridiques et administratifs de la protection des marques ainsi qu'aux stratégies de gestion des marques pour les entreprises. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI assistaient aussi à ce séminaire.

Lors de la cérémonie d'ouverture, des allocutions ont été prononcées par M. Liu Minxue, directeur

général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, M. T. Kobayashi, directeur général du premier Département de l'examen de l'Office japonais des brevets et M. G.A. Ledakis, sous-directeur général et conseiller juridique de l'OMPI. M. Song Jian, membre du Conseil d'Etat et président de la Commission d'Etat des sciences et des techniques de la République populaire de Chine, assistait à la cérémonie d'ouverture. Le texte de l'allocution de bienvenue prononcée par M. Ledakis figure à la page 203 de la présente revue.

Université populaire de Chine. Le 3 mars 1993, à Beijing, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au Centre d'enseignement et de recherche en matière de propriété intellectuelle de l'Université populaire de Chine sur les «traités administrés par l'OMPI, leur adoption et leur révision» devant environ 150 personnes, dont des magistrats suivant un cours de spécialisation à l'université, des professeurs de droit et des étudiants en droit.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Chine. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets, à Beijing, au sujet du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et d'autres questions concernant la coopération entre la Chine et l'OMPI.

En mars 1993 aussi, toujours à Beijing, le même fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des représentants de l'Université de Pékin et de l'Université populaire de Chine sur des questions d'intérêt mutuel.

Inde. En mars 1993, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant à la coopération mutuelle.

Iran (République islamique d'). En mars 1993, un fonctionnaire du PNUD s'est entretenu avec des

fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un éventuel projet de modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle, qui serait financé par le PNUD.

Singapour. En mars 1993, à Singapour, le consultant australien de l'OMPI a continué d'aider les autorités nationales à rédiger et mettre au point le projet de loi sur les brevets et le projet de règlement sur les brevets et à préparer la mise en place d'un nouveau système de brevets.

Sri Lanka. A la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1993, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant canadien de l'Organisation se sont rendus en mission à Colombo pour conseiller le gouvernement en vue de l'amélioration des activités de l'Office des brevets et des marques. Les membres de la mission se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et de la coopération future avec l'OMPI.

Hong Kong. En mars 1993 a eu lieu, à Genève, une réunion d'information organisée par l'OMPI sur les activités de l'Organisation et sur des questions générales de propriété intellectuelle à l'intention d'un groupe de 17 fonctionnaires de Hong Kong.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE), à Bruxelles, au sujet d'un éventuel projet conjoint CCE/OMPI/OEB sur les brevets et les marques à l'intention des pays de l'ANASE, qui serait financé par la CCE et exécuté par l'OMPI et l'OEB.

En mars 1993 aussi, le Bureau international a établi, à la demande des pays de l'ANASE, une analyse comparative sommaire des lois de propriété industrielle des six pays de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) qui constitue une première étape sur la voie de l'harmonisation éventuelle de ces législations.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Egypte. En mars 1993, un fonctionnaire du Centre d'information et d'appui aux décisions du Cabinet

des ministres égyptien a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, concernant la coopération avec l'Organisation, et, en particulier, concernant l'intérêt manifesté par le centre pour l'organisation d'un séminaire national sur les accords de transfert de techniques et de licence, et la formation

de spécialistes du centre dans le domaine de la propriété industrielle.

Maroc. En mars 1993, un consultant uruguayen de l'OMPI a commencé à mettre au point, dans le

cadre d'un projet national financé par le PNUD, un logiciel qui servira à poursuivre l'informatisation de l'Office marocain de la propriété industrielle, essentiellement en ce qui concerne les opérations d'information en matière de brevets.

Médailles de l'OMPI

En mars 1993, à Tokyo, une médaille de l'OMPI a été remise à un écolier japonais au cours de l'exposition du cinquante et unième concours d'inventions organisé à l'intention des écoliers du Japon.

En mars 1993 aussi, à Genève, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à un inventeur libanais, l'autre à une inventrice espagnole, à l'occasion du Salon international des inventions et des techniques et produits nouveaux.

* * *

Discours prononcé par M. Gust A. Ledakis, sous-directeur général et conseiller juridique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), au nom de M. Arpad Bogsch, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), lors de la réunion marquant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques

(Beijing, 1^{er} mars 1993)

M. Ye Fei, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple,

M. Ma Wenrui, vice-président de la Conférence consultative politique du peuple chinois, vice-directeur du Comité des affaires législatives,

M. Zou Yu, vice-président du Comité pour les affaires intérieures et judiciaires du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple,

M. Zhang Siqing, procureur général, Bureau du procureur suprême du peuple,

M. Song Rufen, président du Comité des lois du Comité permanent de l'Assemblée nationale du peuple,

M. Yang Jingyu, directeur général du Bureau des affaires législatives au Conseil d'Etat,

M. Xiao Jianzhang, vice-ministre, Ministère de la justice,

M. Tian Yumin, représentant de la société Tongrentang,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi d'être ici présent dans la Grande Salle du peuple pour participer, au nom de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de son directeur général, M. Arpad Bogsch, à la célébration du

dixième anniversaire de la Loi chinoise sur les marques, qui a été adoptée en 1982 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1983.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier et féliciter chaleureusement, au nom de M. Arpad Bogsch, directeur général de l'OMPI, et d'autres collègues de l'Organisation, toutes les personnes qui, en Chine, ont contribué aux formidables résultats obtenus dans le cadre du système chinois des marques.

J'aimerais, avant tout, rendre hommage aux dirigeants chinois dont la clairvoyance a permis la mise en place d'un système de propriété intellectuelle en Chine, sous leur conduite inspirée et grâce à leurs conseils. Les fondements de ce système ont été jetés avec l'adoption de la Loi sur les marques en 1982, puis de la Loi sur les brevets en 1984 et de la Loi sur le droit d'auteur en 1990. Parallèlement, la Chine est devenue membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1980, partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle en 1985, partie à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques en 1989, partie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques en 1992 et partie à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre

la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes au début de 1993.

J'aimerais remercier, au nom de l'OMPI, l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et son Office des marques ainsi que son personnel. Le travail considérable qu'ils ont accompli, dans le cadre de la politique d'ouverture menée par le Gouvernement chinois depuis 1978, a contribué à l'adoption de la loi chinoise moderne sur les marques en 1982. C'est la première loi du système chinois moderne de propriété intellectuelle à avoir été promulguée, et ce deux ans après que la Chine fut devenue membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le 3 juin 1980. Grâce à leur excellent travail, les services précités ont pu faire face à l'augmentation spectaculaire du nombre des marques enregistrées, le nombre des marques en vigueur étant passé de quelque 32 000 à la fin de 1979 à environ 366 000 à la fin de 1992. Cette progression du nombre des marques, qui a plus que décuplé pendant la période indiquée, doit sans aucun doute être attribuée en partie à une augmentation de la confiance, aussi bien en Chine qu'à l'étranger, dans le cadre législatif chinois de protection des droits sur les marques.

Il est bien connu que la Chine n'est pas étrangère à l'utilisation des marques dans le commerce. Tout au long de sa longue et splendide histoire, la Chine a accumulé une expérience considérable dans le domaine des marques. Pourtant, dans les efforts qu'elle a déployés afin de s'améliorer et d'être à la hauteur de la tâche imposée par une économie fondée sur les produits de base, la Chine s'est constamment employée à se familiariser avec les législations sur les marques d'autres pays et à tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre des systèmes nationaux et internationaux de protection des marques.

A cet égard, c'est pour moi un grand plaisir de rappeler la collaboration étroite et fructueuse entre l'OMPI et les autorités gouvernementales chinoises en ce qui concerne l'élaboration du système chinois des marques. Cette collaboration s'est matérialisée par des contacts entre des représentants de l'Administration d'Etat et de son Office des marques et des fonctionnaires de l'OMPI à Genève, par des visites de fonctionnaires de l'OMPI en Chine et par l'organisation, par l'OMPI, de programmes de formation à l'intention de fonctionnaires chinois, ainsi que par l'organisation de cours et d'autres réunions à l'intention de fonctionnaires nationaux et du personnel de l'Agence des marques du Conseil chinois pour le développement du commerce international et d'autres agences de marques.

Les premiers contacts entre des fonctionnaires nationaux chinois et des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions touchant aux marques remontent à février et mars 1979, époque à laquelle des fonctionnaires de l'Office des marques et des membres du

personnel du Conseil chinois pour le développement du commerce international ont participé, pour la première fois, à une réunion sur les marques au siège de l'OMPI, à Genève. Depuis, environ 70 fonctionnaires chinois ont participé à d'autres réunions sur des questions relatives aux marques qui se sont tenues à Genève. Grâce aux entretiens qu'ils ont pu avoir avec des représentants de gouvernements pendant ces réunions, les fonctionnaires chinois ont pu parfaire leurs connaissances sur les nombreuses lois et pratiques existant dans d'autres pays dans le domaine de marques.

Outre les relations qu'elles ont entretenues à l'extérieur de la Chine, les autorités nationales chinoises ont eu la possibilité de traiter, en Chine, de questions relatives aux marques avec des fonctionnaires de l'OMPI. Le directeur général de l'Organisation, M. Arpad Bogsch, s'est rendu pour la première fois dans les locaux de l'Administration générale de l'industrie et du commerce et de son Office des marques en 1979. La modernisation de la Loi sur les marques a été l'un des points examinés. Par la suite, l'OMPI a à plusieurs reprises donné des conseils au sujet de cette loi. Plus tard, l'OMPI a aussi aidé les autorités gouvernementales à rédiger une version anglaise de la Loi sur les marques de 1982 et à faire largement connaître la Loi sur les marques aux milieux intéressés du monde entier.

Toutefois, une loi moderne sur les marques n'est pas en soi suffisante. La loi doit être bien administrée, ce qui exige un personnel spécialisé. En 1982, le premier cours de formation juridique sur les marques, organisé par l'OMPI à l'intention de fonctionnaires chinois, s'est tenu à Beijing. Ce cours a été suivi depuis, toujours à Beijing, de sept autres cours de formation, journées d'étude ou colloques, organisés par l'OMPI en collaboration avec les autorités nationales (dont l'Administration d'Etat), qui ont porté soit exclusivement sur des questions relatives aux marques, soit sur des questions de propriété industrielle ayant notamment trait aux marques; ces cours se sont tenus en 1982, 1983, 1984, 1987, 1989 et 1991. Je n'oublie pas le Séminaire régional sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé à l'intention des entreprises, qui se tiendra pas plus tard que la semaine prochaine, du 8 au 10 mars 1993. Quelque 500 personnes de nationalité chinoise ont participé ou participeront à des réunions de ce genre.

Au cours des 14 dernières années, en plus des cours de formation et des autres réunions organisées par l'OMPI, des fonctionnaires de l'Administration d'Etat, dont un certain nombre de fonctionnaires de son Office des marques, ainsi que des membres du personnel du Conseil chinois pour le développement du commerce international, d'entreprises et d'agences de marques chinoises ont bénéficié d'une formation dans d'autres pays dans le cadre de programmes organisés par l'OMPI avec son concours financier et

avec la collaboration des offices de marques de ces pays. Au total, environ 80 personnes de nationalité chinoise ont bénéficié de cette formation.

Toutes ces relations entre les autorités nationales chinoises et l'OMPI dans le domaine des marques doivent être placées dans le contexte général de la coopération entre la Chine et l'OMPI qui a marqué ces 20 dernières années et qui a commencé avec la participation, en 1973, de la première délégation chinoise – à la tête de laquelle se trouvait M. Ren Jianxin, actuel président de la Cour suprême du peuple et membre du Secrétariat du Comité central du Parti communiste chinois – à une réunion de l'OMPI. Cette coopération s'est intensifiée pendant les années 80 et s'est poursuivie au cours des trois premières années de l'actuelle décennie.

Après que la Chine est devenue partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, en 1985, un nouveau pas a été franchi dans l'internationalisation du système de propriété industrielle de ce pays et dans la coopération entre la Chine et l'OMPI dans le domaine des marques. En 1989, la Chine est devenue partie à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Cet arrangement offre une procédure efficace dans le cadre de laquelle les entreprises chinoises peuvent obtenir une protection pour leurs marques sur les principaux marchés du monde. Il permet aussi aux entreprises d'autres pays d'obtenir plus aisément une protection pour leurs marques à la fois en Chine et dans les autres pays parties à l'Arrangement de Madrid. Jusqu'à présent, environ 6000 enregistrements internationaux ont été effectués dans le cadre de l'Arrangement de Madrid en rapport avec les relations entre la Chine et ces pays dans le domaine des marques. Tous ces éléments contribuent aux échanges commerciaux entre les entreprises chinoises et les entreprises d'autres pays.

En raison du développement des relations dans le domaine des marques avec d'autres pays, il est devenu important de renforcer le système des marques de la Chine. A cet effet, la Chine a révisé le règlement d'application de sa Loi sur les marques de 1982 et vient d'adopter des modifications touchant cette même loi. Le traitement des demandes d'enregistrement de marque a aussi enregistré un progrès avec l'adoption, en 1988, de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Ce traitement gagnera encore en efficacité avec l'automatisation des procédures administratives prévue par l'Office des marques.

Les activités et les chiffres que je viens de mentionner non seulement illustrent les relations étroites existant entre la Chine et l'OMPI dans le domaine des marques mais aussi témoignent de la volonté de la Chine, qui est déterminée à moderniser son système des marques, mesure importante et indispensable pour le développement de son économie.

C'est pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une source de grande satisfaction que d'avoir collaboré étroitement avec l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce, son Office des marques, le pouvoir judiciaire et les agences de marques de la Chine et d'avoir contribué, en particulier, à la promotion et à la mise en œuvre de la Loi sur les marques de 1982 ainsi qu'à l'édification d'un système des marques moderne pour la Chine.

L'OMPI se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec la Chine dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.

Je souhaite aux autorités gouvernementales chinoises et au système des marques de ce pays de poursuivre leur chemin sur la voie du succès.

Je vous remercie de votre attention.

*Allocution de bienvenue prononcée par M. Gust A. Ledakis,
sous-directeur général et conseiller juridique
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI),
lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire régional pour l'Asie
organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises
sur les stratégies et la gestion en matière de marques*

(Beijing, 8-10 mars 1993)

M. Song Jian, membre du Conseil d'Etat et président de la Commission d'Etat des sciences et des techniques,

M. Liu Minxue, directeur général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce,

M. Bai Dahua, vice-directeur général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et directeur de l'Office des marques,

M. Tateo Kobayashi, directeur général du premier Département de l'examen de l'Office japonais des brevets,

M. Li Bida, M. Ou Wanxiong et M. Liu Peizhu, vice-directeurs de l'Office des marques,

Honorables orateurs, participants et invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous souhaiter à tous, très cordialement, la bienvenue au nom de M. Arpad Bogesch, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à ce Séminaire régional pour l'Asie organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises sur les stratégies et la gestion en matière de marques.

La présence ici même aujourd'hui, à cette cérémonie d'ouverture, de hauts responsables du Gouvernement chinois témoigne, une fois de plus, de l'importance que la Chine attache au développement de son système de propriété intellectuelle et au rôle des marques en tant que facteur facilitant les activités commerciales de la Chine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sous leur conduite inspirée et grâce aux conseils qu'ils ont prodigués au cours de la dernière décennie, la Chine s'est dotée d'une loi moderne sur les marques en 1982, d'une loi sur les brevets en 1984 et d'une loi sur le droit d'auteur en 1990. Parallèlement, la Chine est devenue membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1980, partie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle en 1985, partie à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques en 1989, partie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques en 1992 et partie à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes au début de 1993.

La tenue de ce séminaire coïncide avec le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi chinoise sur les marques, le 1^{er} mars 1983. Je félicite une fois de plus, au nom de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et l'Office des marques pour leurs initiatives incessantes en faveur de la modernisation du système chinois des marques.

Ce séminaire régional pour l'Asie est organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine et l'Office japonais des brevets.

Je souhaite donc, tout d'abord, exprimer les vifs remerciements de l'OMPI à l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine, à son directeur général, M. Liu Minxue, et à son vice-directeur général et directeur de l'Office des marques, M. Bai Dahua, ainsi qu'au personnel de l'Office des marques, dont la collaboration et l'aide ont été précieuses pour l'organisation de ce séminaire.

J'aimerais aussi remercier, au nom de l'OMPI, le Gouvernement japonais pour sa généreuse contribution au programme de coopération pour le développement mené par l'OMPI en faveur de la région Asie et Pacifique, au titre duquel ce séminaire est financé.

Le présent séminaire correspond à la huitième

réunion régionale que l'OMPI organise en Chine sur des questions de propriété intellectuelle. La première réunion, qui s'est tenue il y a près de neuf ans, était aussi un séminaire sur les marques. La deuxième, qui remonte à 1986, était un cours sur la procédure judiciaire en matière de brevets. La troisième, en 1987, était un colloque sur l'enseignement et la recherche en matière de droits de propriété intellectuelle. La quatrième, en 1989, était un cours de formation sur la procédure judiciaire en matière de droit d'auteur. La cinquième, en 1989 aussi, était un colloque sur la protection contre la concurrence déloyale. La sixième, en 1991, a pris la forme d'un séminaire sur l'utilisation de la propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans l'industrie alimentaire. La septième, qui s'est tenue en 1992, a consisté en des journées d'étude sur l'utilisation de la propriété industrielle et des accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique. En outre, trois réunions mondiales, organisées par l'OMPI, se sont tenues à Beijing : en 1988, un colloque sur le thème de la créativité et de la promotion des activités inventives; en 1989, à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Office chinois des brevets, un colloque consacré au système international des brevets au «vingt et unième siècle»; et en 1992, un forum sur la protection du droit d'auteur en Chine.

Il est notoire que les marques existaient déjà dans l'Antiquité. Toutefois, ce n'est que depuis assez peu de temps que l'importance de leurs fonctions économiques est mieux comprise. Premièrement, une marque permet d'identifier le fabricant ou le distributeur du produit ou du service. Elle facilite donc la recherche du propriétaire des produits en cas de perte ou de vol. Elle permet aussi de déterminer plus facilement le responsable dans le cas où les produits ou les services sont défectueux ou lorsque la marque est utilisée par un tiers sans le consentement du titulaire. Deuxièmement, la marque sert à distinguer ou à différencier un produit ou un service d'un autre du même type ou d'un type analogue. Elle aide donc l'acheteur ou le consommateur à choisir entre des produits ou des services concurrents. Troisièmement, la marque est aussi un moyen de donner des renseignements sur les caractéristiques du produit ou du service. Par conséquent, elle permet à l'acheteur de déterminer si le produit ou le service répond à ses besoins en vue de sa revente ou de sa consommation ou encore de son utilisation. Quatrièmement, la marque est un moyen pour le vendeur de pénétrer sur un marché, de s'y maintenir ou d'accroître sa part de marché. Elle constitue donc pour le vendeur un outil stratégique dans la gestion de ses activités de fabrication ou de distribution de produits ou de prestation de services.

Au cours des dernières années, la croissance économique dans le monde et dans la région Asie et Pacifique en particulier, où les échanges commerciaux sont extrêmement dynamiques, a aussi vu les

titulaires de marques se soucier davantage de promouvoir et de protéger leurs marques. Le présent séminaire, qui débute aujourd'hui, a été organisé pour répondre à ce souci et à l'enthousiasme manifesté par les pays en développement de la région à l'égard d'une action visant à encourager l'élaboration de stratégies en matière de marques propres à contribuer à une meilleure gestion de leurs entreprises.

L'objectif de ce séminaire régional est d'examiner, à partir d'un échange de données d'expérience, les stratégies et les méthodes de gestion applicables pour la promotion, la protection et l'utilisation de marques par les entreprises de la région Asie et Pacifique en vue de stimuler et de soutenir le développement commercial et économique.

Le programme du séminaire est axé sur deux grands thèmes, à savoir les aspects juridiques et administratifs de la protection des marques et les stratégies à suivre en matière de marques et de gestion pour les entreprises. Les questions correspondant à ces deux thèmes comprennent le choix, l'utilisation, la promotion et la protection des marques, le rôle d'un conseil en marques, la protection du consommateur et la promotion sur le marché, l'octroi de licences et de franchises et la gestion des marques par les entreprises, etc. En outre, des rapports nationaux seront présentés sur la situation et les procédures en vigueur dans certains pays en développement de la région Asie et Pacifique. Une aussi vaste gamme de sujets devrait constituer un excellent préalable à un intéressant échange de renseignements et de données d'expérience.

J'espère que tous les participants à cette réunion trouveront ce séminaire instructif, fructueux et enrichissant. Je vous encourage tous à prendre activement part au débat qui suivra chaque exposé.

Nous avons le privilège de compter parmi les participants un certain nombre d'orateurs venant de Chine et d'ailleurs. Nous nous réjouissons de partager leurs connaissances de spécialistes et de profiter des fruits de leur expérience pratique. Ces orateurs, que j'aimerais saluer et remercier, sont, par ordre alphabétique :

- M. Bai Dahua, vice-directeur général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et directeur de l'Office des marques de la République populaire de Chine (Beijing),
- M. Jin Heping, vice-directeur de l'Usine de machines à coudre Yah Chong Shangai (Shangai),
- M. Tateo Kobayashi, directeur général du premier

Département de l'examen de l'Office japonais des brevets (Tokyo),

Mme Isabel Ch'ng Mui Lin, directrice adjointe de l'enregistrement des marques et des brevets, Ministère de la justice (Singapour),

M. Sang Won Rhee, doyen de l'Institut international de formation pour la propriété intellectuelle de la République de Corée (Daeduk),

M. Nobuyoshi Sakuragi, conseil en brevets et directeur des services juridiques et contrats techniques (marques et dessins et modèles industriels) à la Division de la propriété intellectuelle de la société Toshiba (Tokyo),

M. David H. Tatham, agent de marques, groupe ICI, Hertfordshire (Royaume-Uni),

M. Richard Taylor, conseil en marques et en droit d'auteur de la société Colgate-Palmolive (New York),

M. Malcolm Todd, chef de la Section chargée de la politique concernant les marques à la Direction de la politique en matière de propriété industrielle de l'Office des brevets du Royaume-Uni (Londres).

Je souhaite remercier, au nom de l'OMPI, tous ces honorables orateurs pour le temps et le travail qu'ils ont bien voulu consacrer, malgré leur calendrier très chargé, à l'élaboration de leur exposé et pour avoir bien voulu venir à Beijing pour participer à ce séminaire.

J'aimerais vous présenter mes collègues de l'OMPI qui participent aussi à ce séminaire. Il s'agit de M. N.K. Sabharwal, directeur du Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Asie et le Pacifique, et de Mme Wang Binying, administrateur principal chargé de programme au sein de ce bureau.

Enfin, j'aimerais saluer chaleureusement les participants venant des secteurs public, industriel, commercial et juridique des pays suivants de la région Asie et Pacifique : Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Je n'oublie pas, bien entendu, la Chine, pays hôte, dont sont originaires un grand nombre de participants.

Je suis persuadé que tous les orateurs et participants étrangers apprécieront l'hospitalité chinoise, pour laquelle je remercie une fois de plus nos hôtes.

Au nom de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), je forme des vœux pour que ce séminaire soit couronné de succès.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays européens en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Estonie. En mars 1993, M. Matti Pääts, directeur général de l'Office national des brevets, accompagné du professeur Ants Kukrus, président du Conseil scientifique de cet office, a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la législation estonienne en matière de propriété industrielle et de la participation du pays à certains traités administrés par l'OMPI.

Hongrie. En mars 1993, cinq fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de l'Organisation dans les pays d'Europe centrale et orientale.

En mars 1993 aussi, M. András Vedres, secrétaire général de l'Association hongroise des inventeurs, a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, notamment au sujet des préparatifs de l'exposition mondiale qui aura lieu à Budapest en 1996 pour marquer le centenaire de la première loi hongroise sur les brevets, et des possibilités qui doivent être offertes aux pays d'Europe centrale et orientale de présenter leurs inventions.

Lituanie. En mars 1993, à Vilnius, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) lors d'un séminaire sur la protection de la propriété intellectuelle organisé par le Conseil des ministres nordique en coopération

avec les offices de brevets de Lituanie, du Danemark, de Finlande et de Norvège, et avec l'aide de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'OMPI. Environ 115 personnes, représentants d'organes gouvernementaux, de l'industrie et d'instituts divers et conseils en brevets, ont assisté à ce séminaire.

Slovaquie. En mars 1993, M. Peter Porubsky, président de l'Office de la propriété industrielle, accompagné de deux fonctionnaires de l'office, s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération entre la Slovaquie et l'Organisation pour la modernisation de la législation slovaque sur la propriété industrielle.

Slovénie. En mars 1993, M. Bojan Pretnar, directeur de l'Office de la protection de la propriété industrielle, et un autre fonctionnaire de cet office se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la participation de la Slovénie aux traités administrés par l'OMPI et de la coopération entre ce pays et l'Organisation.

Ukraine. En mars 1993, M. Leonid Kistersky, président du Centre national pour la mise en œuvre de l'assistance technique internationale, accompagné du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kiev, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'y entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'Ukraine et l'OMPI.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de la propriété industrielle

Nations Unies

Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) [CCQA(PER)]. En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à New York, à la soixante-dix-septième session de ce comité.

Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) [CCQA(FB)]. En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Vienne, à la soixante-dix-huitième session de ce comité.

Comité consultatif des Nations Unies pour les questions de fond (CCQF). En mars 1993, trois fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la première session ordinaire pour 1993 du nouveau Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF), qui s'est tenue à Genève.

Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à New York, à la trente-septième session de la CFPI.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). En mars 1993, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à un séminaire interorganisations sur la fonction publique internationale et le régime commun des Nations Unies, organisé par l'UNITAR.

Organisations intergouvernementales

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En mars 1993, 24 fonctionnaires de pays en développement qui assistaient à un programme de formation sur la politique commerciale organisé par le GATT se sont rendus au siège de l'OMPI, où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont fait un exposé sur l'OMPI, et en particulier

sur ses activités normatives et ses programmes de coopération pour le développement.

Bureau international du travail (BIT). En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Genève, à une réunion consultative organisée par le Centre international de formation du BIT (Turin) pour examiner avec des représentants de différentes institutions des Nations Unies l'objectif et le programme des journées d'étude tenues au centre au sujet de la coordination de l'assistance technique sur le terrain.

Organisation européenne des brevets (OEB). En mars 1993, le directeur général s'est rendu au siège de l'OEB, à Munich, où il s'est entretenu avec M. Paul Braendli, président de l'OEB, et avec des fonctionnaires de cette organisation de questions d'intérêt mutuel.

En mars 1993 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à La Haye, à la trente-deuxième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique.

Autres organisations

American Arbitration Association (AAA). En mars 1993, à New York, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des représentants de l'AAA de la coopération en matière de résolution extrajudiciaire des litiges et de la proposition de tenir en 1994 un forum mondial sur la propriété intellectuelle et l'arbitrage.

Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une réunion sur l'harmonisation des marques tenue à Bonn par le Comité des marques de la DVGR.

Association des bibliothèques internationales (AIL). En mars 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion du Comité exécutif de l'AIL, tenue à Genève.

Center for Public Resources, Inc. (CPR). En mars 1993, à New York, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des experts du CPR des activités du CPR et de l'OMPI dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges.

Chambre de commerce internationale (CCI). En mars 1993, à Paris, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI, au cours de laquelle il a notamment été question du Protocole de Madrid et du projet de traité sur le droit des marques.

Conference Consultants International (London). En mars 1993, trois représentants de Conference Consultants International se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'informer de la situation de la législation en matière de propriété industrielle dans les pays d'Europe centrale et orientale, et pour parler de l'organisation de conférences internationales dans cette région.

Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En mars 1993, M. Farag Moussa, président de l'IFIA, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des préparatifs du prochain symposium OMPI/IFIA qui se tiendra à Vienne en 1994 et de la coopération de l'OMPI à l'organisation de la réunion sur les inventions et la protection de l'environnement qu'organise l'IFIA pour les pays méditerranéens et qui se tiendra à Tunis en septembre 1993.

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En mars 1993, à Stockholm, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole lors d'une réunion sur l'harmonisation du droit des brevets organisée par la FICPI et l'Association des conseils en brevets suédois.

En mars 1993 aussi, à Elbow Beach (Bermudes), un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé, lors d'une réunion organisée par les groupes nationaux canadien, britannique et américain de la FICPI, sur les orientations de la propriété intellectuelle au vingt et unième siècle.

Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars 1993, à La Haye, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation.

Institute of Trade Mark Agents (ITMA). En mars 1993, lors de la réunion internationale de l'ITMA, à Londres, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et sur le projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les marques (traité sur le droit des marques).

New York Patent, Trademark and Copyright Law Association (NYPTCLA). En mars 1993, à New York, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté au débat sur l'harmonisation des brevets organisé par la

NYPTCLA, et il y a présenté le projet de traité de l'OMPI sur le droit des brevets.

Salon international des inventions et des techniques et produits nouveaux de Genève. En mars 1993, à Genève, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors de la conférence de presse tenue à l'occasion de l'inauguration du Salon international des inventions et des techniques et produits nouveaux.

Université de Lund (Suède). En mars 1993, un groupe de 18 avocats internationaux inscrits à un cours d'études avancées à l'Université de Lund se sont rendus au siège de l'OMPI, où un exposé leur a été présenté sur la propriété intellectuelle et les activités de l'Organisation.

Contacts au niveau national

Italie. En mars 1993, M. Tommaso Troise, délégué aux accords de propriété intellectuelle au Ministère des affaires étrangères, accompagné d'un fonctionnaire national, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'Italie et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Japon. En mars 1993, des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'OMPI et ses activités devant un groupe de fonctionnaires japonais qui participaient à un voyage d'étude organisé par l'UNITAR.

Saint-Marin. En mars 1993, M. Gabriele Gatti, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et politiques de Saint-Marin, accompagné de trois fonctionnaires nationaux, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et un fonctionnaire de l'Organisation de la coopération entre Saint-Marin et l'OMPI, en particulier en ce qui concerne l'adoption éventuelle par Saint-Marin d'une législation dans le domaine de la propriété industrielle.

Turquie. En mars 1993, à Ankara, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion de planification portant sur un nouveau projet national financé par le PNUD et qui vise à renforcer le système de propriété industrielle de la Turquie. Il s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement du projet de législation sur les brevets, dans le contexte de l'éventuelle adhésion de la Turquie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

En mars 1993 aussi, à Genève, le représentant résident du PNUD à Ankara s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la réalisation du plan de travail concernant le projet précité et de l'éventuelle adhésion de la Turquie au PCT.

Nouvelles diverses

Nouvelles nationales

Bélarus. Les lois de la République du Bélarus sur les brevets d'invention, les marques de produits et de services et les brevets de dessins et modèles industriels ont été adoptées et sont entrées en vigueur le 5 février 1993.

Bulgarie. La loi du 18 mars 1993 sur les brevets est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1993 (à l'exception de son article 3).

Chine. La Loi sur les marques (adoptée à la vingt-quatrième session du Comité permanent de la

cinquième Assemblée nationale du peuple, le 23 août 1982) [voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, CHINE – Texte 3-001] a été modifiée par la Décision concernant la révision de la Loi sur les marques de la République populaire de Chine, adoptée à la trentième session du Comité permanent de la septième Assemblée nationale du peuple, le 22 février 1993. La Loi sur les marques telle que modifiée entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1993.

Croatie. La loi sur la propriété industrielle est entrée en vigueur le 2 avril 1992.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1993

28 juin - 2 juillet (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (première session)

Le comité examinera la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

20-29 septembre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-quatrième série de réunions)

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en session ordinaire tous les deux ans, les années impaires.

Au cours de leurs sessions de 1993, les organes directeurs procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités de l'OMPI entreprises depuis juillet 1991 et adopteront le programme et budget du Bureau international pour la période biennale 1994-1995.

Invitations : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

13 et 14 octobre (Funchal, Madère)

Symposium sur la protection internationale des indications géographiques (organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement du Portugal)

Le symposium sera consacré à la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) sur le plan national et multilatéral.

Invitations : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

8-12 novembre (Genève)

Comité d'experts sur une loi type sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (deuxième session)

Le comité d'experts continuera d'examiner un projet de loi type portant sur la protection des droits des producteurs de phonogrammes et examinera (pour la première fois) des dispositions destinées à figurer dans la loi type et portant sur les droits des artistes interprètes ou exécutants.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties à la Convention de Rome ou à la Convention phonogrammes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1993

27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarante-septième session)

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (vingt-septième session ordinaire)

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Autres réunions

1993

26 juin - 1^{er} juillet (Berlin)

Licensing Executives Society International (LESI) : Réunion annuelle.

17-19 août (Stockholm)

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle.

12-16 septembre (Colombo)

Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA) : 13^e Conférence de la LAWASIA.

20-24 septembre (Anvers)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès.

1^{er} et 2 octobre (Budapest)

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : Journées d'étude.

6-8 octobre (Cincinnati)

Association de propriété industrielle du Pacifique (PIPA) : Congrès international.

12-14 octobre (Lugano)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Réunion générale annuelle.

10-13 novembre (Rome) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : I^{er} Forum de la FICPI.

1994

2-8 février (Queenstown) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

4-9 mai (Beijing) Licensing Executives Society International (LESI) : Conférence internationale.

8-11 mai (Seattle) International Trademark Association (INTA) : 116^e réunion annuelle.

25-28 mai (Luxembourg) Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.

28 mai-5 juin (Ostende) Fédération internationale du commerce des semences (FIS)/Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) : Congrès mondial.

12-18 juin (Copenhague) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.

20-24 juin (Vienne) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

